



**Union Nationale des Syndicats Autonomes
Du Ministère de la Justice
UNSA JUSTICE**

Administration pénitentiaire
UFAP/UNSA
Administration Centrale
SGAC/UNSA

Services Judiciaires
USAJ/UNSA
Conseil d'État
SIPCE

Protection Judiciaire de la Jeunesse
UNSA-SPJJ
Grande Chancellerie
SAGCLH

C.A.P. SECRETAIRES ADMINISTRATIFS 15 Décembre 2011

Ont siégé :

Véronique CERESUELA
Pascale JEANNEAU
Marianne DOUFFET

Catherine BERTHE
Elisa DERID
Marie AGNESA

COMPTE-RENDU

L'UNSA JUSTICE a été la seule organisation à faire une déclaration liminaire. En réponse, M. GIRARD REYDET, président de la CAP, apporte les précisions suivantes :

- En ce qui concerne l'indemnitaire, et plus précisément la PFR, l'administration tient compte des difficultés de sa mise en œuvre pour les attachés et met en place un travail au sein de l'administration avant concertation avec les organisations syndicales. En conséquence, cette prime de fonctions et résultats ne pourra être effective qu'en 2013
- Sur la thématique des plateformes, le secrétariat général rappelle que deux notes ont été diffusées auprès des personnels. Effectivement, après décision du Ministre, la DSJ a obtenu la constitution de son propre réseau CHORUS sur 10 Cours d'Appels (choix des CA en cours). Par contre, un agent de la DSJ rejoindra les plateformes inter services ministérielles (9 agents) pour gérer les thématiques immobilières. Un traitement spécifique est réservé aux agents intégrant les plateformes dès aujourd'hui : transfert d'emplois d'adjoints administratifs (donc arrêtés de réaffectation), mises à disposition pour maintien du statut spécial pour les personnels administratifs et personnels corps spécifiques de la DAP, maintien de 6 jours de congés pour les agents de la DPJJ. Ce dispositif ne sera pas repris pour les personnels qui ultérieurement rejoindront par voie de mutation l'une des plateformes. D'autre part, les postes d'assistants de gestion CHORUS proposés lors de cette CAP ont été retirés et seront proposés fin janvier (cf. note mobilité des adjoints) aux adjoints administratifs. Ces profils de postes relèveraient en effet de ce niveau de responsabilité.
- En ce qui concerne le NES, le secrétariat général explique que le retard pris dans la parution du décret est dû aux « circuits ministériels, le conseil d'état n'ayant examiné le dossier qu'en septembre, aucun effet rétroactif n'étant possible ». En compensation, un complément indemnitaire de 150 € devrait être versé en fin de gestion. NB : durant cette CAP nous avons appris que des agents en détachement entrant et étant déjà reclassés sur le NES dans leur administration d'origine ont bénéficié d'un effet d'aubaine ce que nous déplorons.
- Enfin, sur le profilage de nombreux postes, M. GIRARD REYDET renvoie à la lecture du guide de gestion des corps communs. Un certain nombre de postes seront profilés à l'instar des autres catégories (adjoints administratifs, attachés,...), le but ultime étant de reconnaître les compétences !
- Pour clore l'administration prend acte du nombre important d'annulations de dernière minute et décide de revenir sur les délais accordés. En conséquence un ré examen de la circulaire permanente doit être programmé.

Quelques éléments sur l'ensemble de cette commission : beaucoup de postes proposés à la DSJ et à l'administration centrale restent vacants ; les représentants des personnels

UNSA JUSTICE se sont systématiquement abstenus lorsque des détachements ont été préférés aux candidatures internes. Nous avons en outre exigé qu'un minimum de règles soit respecté (un agent en activité doit obtenir sa mutation avant un agent qui réintègre de disponibilité ou de détachement).

Nous avons appris que le concours organisé en commun avec l'éducation nationale sur le premier semestre devrait permettre de pourvoir une centaine de postes au sein du ministère de la justice.

L'examen de la liste d'aptitude est repoussé à début mars. Plus de 9500 agents rentrent dans les conditions.